

I°
Manitoba
 1°
Gouvernement provisoire
 (1869-71)

 2°
Gouvernement régulier
 (1870)

- tawa**, qui envoie des arpenteurs insolents en pays *indépendant* — achat de l'Assin. et de Rupert par le Fédéral (15 juil. 1870) à raison de 300,000 liv. st. ; — *proclamations* irrégulières de *W. Mac Dougall* (1er et 6 déc. 1869) ; — *désistement* par faux arraché au gouv. Mac Tavish — l'Assiniboia est ainsi sans gouvernement.
- 3o **Comité national** : — insécurités, injustices, rapines soulèvent l'indignation des Métis, qui convoquent les délégués : — ceux-ci forment un gouvernement provisoire et nomme **L. Riel** président (25 déc. 1869). — Le même jour, arrivée d'Ottawa de l'abbé Thibault et du col. Ch. de Salaberry, *sans instruction écrite*. — Le 25 janv. 1870, convention gén. de la popul., présidée par *D. A. Smith* (lord Strathcona), qui approuve l'institution du **Gouv. Provisoire**.
- 4o **Troubles** : — non *insurrection* ni *rébellion* contre Londres. — Le 15 fév., soulèvement des Anglais du Portage, qui marchent contre le fort Garry de Riel : — ses métis (17 fév.) se lancent contre eux et font prisonniers 48 pers., le major Boulton et Th. Scott : — celui-ci, un Orangiste furieux, est fusillé (4 mars). — Retour de Mgr Taché (9 mars) ; — Trois délégués portent à Ottawa un document officiel "Liste des Droits" les négociations aboutissent à la **Constitution du Manitoba** (3 mai 1870). — "Acte" signé du gouv.-gén. (12 mai) : — fin du *gouvern. Provis.* de Riel. — Promenade milit. du colonel comte Wolseley au fort Garry (24 août) : campagne pacifique d'injures et de haine qui se termine par l'érection d'une loge orangiste à Winnipeg. (V. Rév. P. A. Morice, O. M. I., *L'Egl. cath. dans l'O. can.*, t. II, p. 121-207 ; E.-H. Oliver, *op. cit.*, t. I, II passim.).
- 1o **Lieut.-gouverneurs** : — 1. **Sir A. G. Archibald** (1870-72) ; — 2. **Al. Morris** (1877) ; — 3. **Jos.-Ed. Cauchon** (1882), né à Québec (1816-85) ; — 4. **J.-Cox Aikins** (1888) ; — 5. **Sir J.-C. Schultz** (1985) ; — 6. **J.-C. Patterson** (1900) ; — 7. **sir D. H. MacMillan** (1911) et **sir Jos. Dubuc**, trois fois administrateur (1905-08). (V. Biogr. contenues dans E.-H. Oliver, *The Can. N.-O.*)
- 2o **Conseil exécutif** : — limité à 5 membres d'abord, au choix du lieut.-gouv., qui attribue à chacun un portefeuille avec telle dénomination qu'il établira ; — siège du gouvernement au *Fort Garry* ou à distance d'un mille, comprenant les *Territ. du N.-O.* temporairement.
- 3o **Conseil Législatif** : — ayant 7 membres, quatre ans après, 12 au plus, désignés par le lieut.-gouv., nommés à vie. — Ce corps est supprimé le 4 fév. 1876.
- 4o **Assemblée ou Chambre** : — 24 députés, nommés dans autant de Divisions électorales selon la population ; — mandat de 4 ans, avec une session annuelle au moins ; — 10 législatures (1871-1904).
- 1o **Ministère** : — 1. **Alfred Boyd** (16 sept. 1870-71) ; — 2. **Marc Amable Girard** (1871-72) ; — 3. **H. J. Clarke** (1874) ; — 4. **M.-A. Girard** (1874) ; — 5. **R.-A. Davis** (1878) ; — 6. **J. Norquay** (1887)